

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et une minute en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, HAMON Dominique, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LEMOINE Audrey, HILY-RIOU Françoise, DUPLAT Vincent, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : PERCHOC Laurence à BODIVIT Mylène, RIOU Gilbert à HAMON Dominique, PAPE Yvon à LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude à GIRAULT Alain

Conseiller municipal absent : LE RAY Christophe

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-28- ENFANCE-JEUNESSE - Initiation à la langue bretonne année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Mme Dominique HAMON

Le Département du Finistère est porteur depuis plusieurs années, en partenariat avec la Direction académique des services de l'Education nationale, d'un dispositif d'initiation au breton par une association habilitée dans les écoles primaires publiques.

Le département a choisi de mettre en place un nouveau dispositif qui vient se substituer à la convention que la commune a signé avec le département pour la période 2023-2024. L'objectif de Département est d'atteindre davantage d'élèves finistériens avec un total à terme de 400 classes contre 334 aujourd'hui.

46 élèves pourront en bénéficier à l'école Encre Marine pour l'année scolaire 2023-2024, pour un reste à charge communal annuel de 1400 € (financement départemental : 2200 €)

Vu le courrier du Département reçu en mairie le 17 mai 2023 ;

Vu la proposition aux Communes à l'Initiation du Breton pour les écoles Privé-Public 2023-2024 annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance/Jeunesse/Education/Seniors/Services aux personnes âgées/Solidarité du 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en place du nouveau dispositif administratif du Département dans le cadre de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique Encre Marine dans les conditions précitées, pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document administratif ou comptable concernant ce dispositif.

**Le Maire,
Daniel GOYAT**

